



Extrait du plan d'assemblage du cadastre napoléonien de 1823, cote (18fi1). La couleur rose indique le bâti. La campagne alors était toute proche du centre historique de la ville...

Le cadastre, **histoire d'un impôt vieux comme le monde...**

Le terme cadastre qui dériverait du grec « katastikhon » (liste) désigne un inventaire détaillé de la propriété foncière ayant pour finalité le prélèvement d'un impôt.

Les premières formes de cadastre remontent à l'Antiquité. Ainsi les civilisations anciennes (sumériens, hébreux, grecs) procédaient déjà à des découpages agraires sur leurs territoires. Les romains introduisirent en Gaule leurs techniques cadastrales comme l'attestent les plans sur marbre de la ville d'Orange (77 après J.C.) trouvés lors de fouilles archéologiques en 1856.

Au moyen-âge, les seigneurs rédigeaient de nombreux documents (polyptyque, censier, livre terrier...) décrivant les droits et usages servant à lever les redevances telles que la taille ou le cens.

Ensuite, la Révolution française va proclamer le principe de l'égalité devant l'impôt, revendication omniprésente des cahiers de doléances de 1789. La loi de 1790 abolit les anciens impôts et les remplace par une contribution unique, établie sur toutes les propriétés foncières en fonction de leur revenu net.

Basé essentiellement sur les déclarations des propriétaires, ce système fonctionnera très mal. Il ne sera pas poursuivi pour des raisons économiques et financières.

Datant de 1791 et établis par commune, des états de sections très intéressants d'un point de vue historique subsistent à cette expérience

Napoléon, conscient de l'échec précédent va instaurer par la loi du 15 septembre 1807 la mise en place d'un cadastre parcellaire de l'ensemble des communes de France. Les travaux ont été réalisés entre 1808 et 1850 (plus tard pour les territoires de la Corse, du comté de Nice et de la Savoie). Ce cadastre se compose de plans, de registres d'états de sections et de matrices cadastrales où sont contenus les biens des propriétaires.



Celui de Brive a été réalisé en 1823. Les travaux de levée de plans menés sous la direction du géomètre en chef M. d'Hébecourt ont donné naissance à un plan d'assemblage divisant le territoire communal en onze sections, elles-même divisées en une ou plusieurs feuilles. Le tout représente trente et une planches. Premiers plans conservés aux archives où la totalité du territoire communal apparaît (auparavant seul le centre historique était représenté), ils sont d'un grand intérêt historique et géographique. Lieux-dits, hameaux, ruisseaux, rivières, chemins y sont représentés. Rénové en 1973, ce cadastre a aujourd'hui perdu sa fonction première, celle de déterminer l'assiette fiscale mais il est encore régulièrement consulté aujourd'hui par des particuliers désireux de reconstituer l'histoire de leurs maisons, par des historiens et des urbanistes étudiant l'évolution de l'aménagement urbain et plus rarement par des juristes ou géomètres chargés de régler des litiges de propriétés.

Textes et images : archives municipales

malheureuse. Ceux de la commune de Brive sont conservés précieusement.

En 1803, est mise en place la confection du cadastre par « masse de culture ». Il s'agissait non pas d'arpenter toutes les propriétés d'une commune mais seulement les différentes natures de culture. Peu satisfaisant également, ce cadastre fut suspendu dès 1808. Les archives ne conservent aucune trace de ce cadastre hormis une délibération du 20 février 1805 confiant à un géomètre « la levée d'un plan exact de la ville et de ses faubourgs ».

L'article « L'Histoire mouvementée de l'église Saint-Sernin » paru dans le précédent numéro vous a intéressé ? Une mini-exposition vous présente des documents originaux consacrés à l'histoire de cette église.

Horaires de visite : du 2 au 26 mars, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. (fermé les 11, 18 et 24 mars après-midi) aux archives municipales, 15 rue du docteur Massénat, 19 100 Brive, tél 05 55 18 18 50.